



Absence de tableau électrique et disjoncteur dans mon local comer

Par VPBerton

Bonjour,

Je loue un local depuis plusieurs années dans lequel je n'ai pas de tableau électrique et donc pas de disjoncteur. Mon local est relié au tableau du local d'à côté.

J'ai déjà demandé à avoir mon disjoncteur pour des raisons de sécurité et pour des raisons pratiques.

Ma voisine étant très rarement présente, je n'ai pas la possibilité d'y accéder facilement.

Le gérant me dit que si je veux un disjoncteur, je dois le faire installer mais il me semble que ce n'est pas au locataire de faire ces travaux.

Pouvez-vous me dire si il existe un texte de loi spécifiant les obligations du propriétaire sur ce point ?

Merci d'avance.

Je dois faire faire des travaux début juillet et je vais absolument avoir besoin d'être autonome sur mes coupures de courant dans mon local.

Cordialement,

Virginie Pezet Berton

Par isernon

bonjour,

doit-on en déduire que vous n'avez qu'un compteur électrique pour les 2 locaux donc un seul contrat de fourniture ce qui signifie une seule installation privative, que vous avez accepté en rentrant dans les lieux ?

dans ces conditions, si vous voulez un disjoncteur pour votre propre local, je pense que son installation est à votre charge.

vous pouvez aussi envisager d'avoir votre propre alimentation électrique en souscrivant un contrat de fourniture d'électricité pour votre local.

salutations

Par VPBerton

Merci pour votre réponse.

Les charges sont comprises dans le loyer, chauffage et électricité. Il n'y a qu'un seul compteur pour la vingtaine de bureaux du lieu.

Mais je ne peux pas couper l'électricité...

Est-ce qu'un bailleur peut louer un local sans accès direct au disjoncteur ?

Par isernon

est-ce la même situation dans les autres bureaux ?

Par Henriri

Hello !

Curiosités / VPBerton : avez-vous du personnel ? recevez-vous du "public" ?

Pour ma part il est évident que votre bailleur vous doit un local disposant d'une installation électrique conforme, et là c'est sûr l'absence de coupure générale dans votre local et en tête de son installation électrique n'est absolument pas conforme (à la norme NF C15-100 qui est d'application obligatoire). Disposez-vous du dernier rapport de vérification de votre installation électrique ?

A+

Par VPBerton

Non, certains sont équipés d'un tableau. Mon local est justement branché sur le tableau du local d'à côté...

Par VPBerton

Bonjour Henri et merci pour votre réponse.
Je n'ai pas de personnel mais je reçois du public oui.
Je n'ai aucun rapport de vérification électrique.